ensa •m école nationale supérieure d'architecture de marseille

Établissement public sous tutelle
du Ministère de la Culture
et de la Communication

IMVT
2 place Jules Guesde
13003 Marseille

T. +33 (0)4 91 82 71 00
F. +33 (0)4 91 82 71 80

DECISION DIR2026-06

Relative aux modalités d'affichage et d'organisation de l'espaces de vote au sein de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille dans le cadre des élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La directrice de l'ENSA Marseille,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministère de la culture pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Décide

Article 1er : Dans le cadre des élections professionnelles 2026, les lieux d'affichage des listes électorales, des listes de candidatures et des professions de foi ainsi que l'espace de vote, sont fixés comme suit au sein de l'ENSA Marseille :

Lieux d'affichage : Espace d'accueil des amphithéâtres au rez-de-chaussée, sur les panneaux d'affichage dédiés pour cette élection professionnelle.

Espace de vote : service administratif, 3ème étage, salle C323, il sera mis à disposition des électeurs d'un poste informatique en libre-service ainsi qu'une imprimante, de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures.

Article 2 : La directrice de l'ENSA•M est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Marseille le 28 octobre 2026

ensa •m école nationale supérieure d'architecture de marseille

Anne Bourgon
Directrice